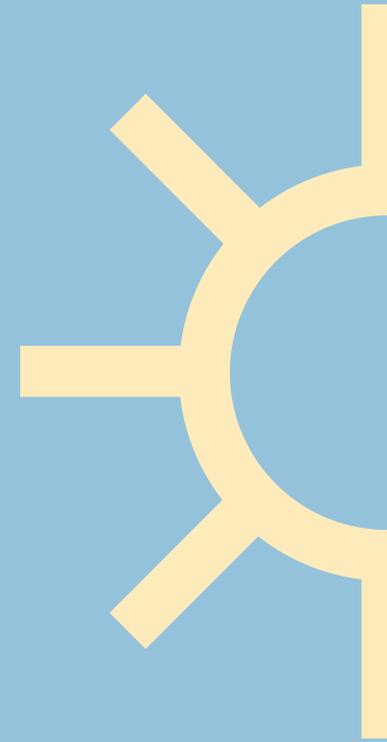


8 SAINT-LAURENT



PLAN D'URGENCE CLIMATIQUE 2021-2030





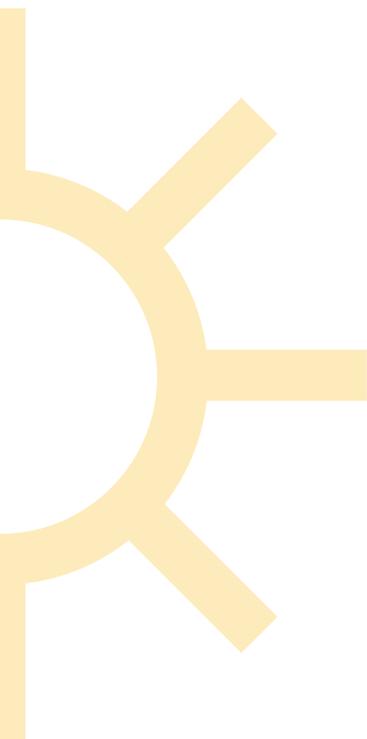
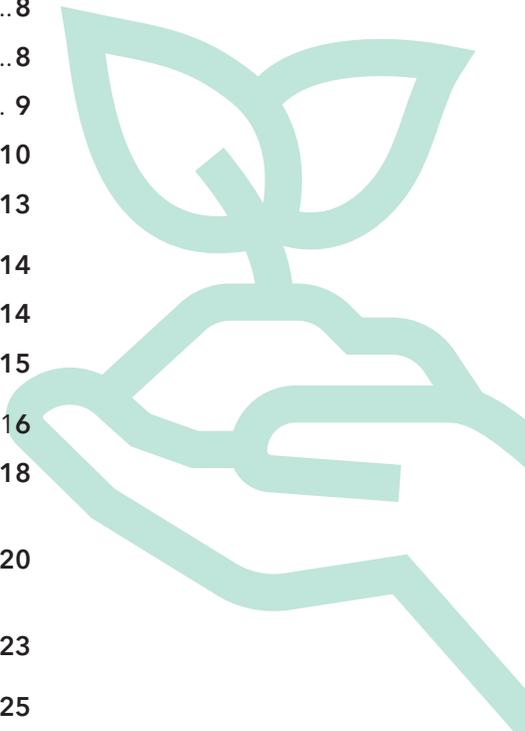


TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	4
MOT DE LA DIRECTRICE	6
MISE EN CONTEXTE	8
Caractéristiques du territoire de Saint-Laurent	8
Historique des interventions de Saint-Laurent	9
Réalisations	10
L'urgence d'agir	13
DÉMARCHE	14
Un plan concerté	14
Évaluation	15
OBJECTIFS ET SECTEURS D'INTERVENTION	16
OBJECTIF 1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) corporatives	18
OBJECTIF 2 Inciter la communauté à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) collectives	20
OBJECTIF 3 Protéger la biodiversité et assurer une adaptation aux changements climatiques	23
DÉFINITIONS	25





MOT DU MAIRE

Chers concitoyens et concitoyennes,

En septembre 2021, l'administration laurentienne adoptait son Plan stratégique 2022-2025, fruit d'une collaboration étroite avec toutes les parties prenantes de la communauté, soit les résidents et résidentes, les membres du personnel, des partenaires institutionnels et la communauté d'affaires. Cet exercice de réflexion a permis de doter Saint-Laurent d'une vision et d'une feuille de route pour les quatre prochaines années.

Conscients des enjeux environnementaux actuels, les participants ont choisi de faire de l'adoption d'un plan d'urgence climatique la toute première action inscrite dans ce plan stratégique. Moins d'un mois plus tard, c'est chose faite! Le Plan d'urgence climatique 2021-2030 que nous vous présentons témoigne du sérieux avec lequel l'administration laurentienne entend réaliser les objectifs du plan stratégique.

Car, comme son nom l'indique, il y a bel et bien urgence d'agir, et ce, à tous les niveaux, soit les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Si la pandémie a

quelque peu détourné l'attention de cette problématique, tous les indicateurs nous obligent à passer à un échelon supérieur d'intervention dès maintenant. Et c'est ce que nous comptons faire avec votre appui.

Les deux dernières années ont été riches en défis, mais aussi en enseignements. Nous avons vu les fruits d'un effort concerté, et c'est avec le même esprit d'entraide et de collaboration qu'il nous faut faire face à cette autre crise! Si, pour la pandémie, il n'existait aucun mode d'emploi, pour la crise climatique, nous savons ce qui doit être fait pour atteindre notre cible commune de 55 % de réduction des gaz à effet de serre en 2030. Je vous incite à prendre connaissance de ce plan d'urgence et à collaborer à votre niveau aux objectifs qui sont proposés!

Le maire de Saint-Laurent,

Alan DeSousa, FCPA, FCA

LE CONSEIL DE SAINT-LAURENT



Aref Salem
Conseiller de la Ville
District de Norman-McLaren



Francesco Miele
Conseiller de la Ville
District de Côte-de-Liesse



Jacques Cohen
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse



Michèle D. Biron
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren



MOT DE LA DIRECTRICE

Mesdames,
Messieurs,

Nous sommes très fiers de vous présenter le fruit d'un travail intense de recherche et d'analyse de la part de nos équipes, dont la Division de l'environnement et de la protection du territoire. Nos spécialistes ont ainsi œuvré à concrétiser en objectifs et en mesures réalisables la volonté exprimée par les participants à l'élaboration du Plan stratégique 2022-2025 de doter Saint-Laurent d'un plan d'urgence climatique.

De son côté, Saint-Laurent entend y consacrer de grands efforts. Le premier objectif vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives, tandis que le troisième touche la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. Ceux-ci comprennent un grand nombre de mesures sous la responsabilité de l'arrondissement. C'est donc du côté de l'objectif 2, qui touche la réduction des émissions de gaz à effet de serre collectives, que votre implication se révélera particulièrement importante, car l'arrondissement ne pourra réussir seul à atteindre la cible commune de réduction de 55 % des émissions.

Chaque foyer, commerce, institution et industrie est invité à s'approprier les objectifs de ce plan en adoptant un nouveau réflexe dans son quotidien, celui de réfléchir à son propre impact. Que pouvez-vous faire pour réduire vos émissions de gaz à effet de serre? Pouvez-vous agir du côté des transports, de votre gestion des matières résiduelles?

Saint-Laurent veillera également à continuer à mobiliser ses équipes et à encadrer le déploiement du Plan d'urgence climatique. Conçu pour une période de dix ans, il fera l'objet d'un bilan annuel des objectifs atteints, afin d'assurer une gestion responsable et efficace des ressources et de les diriger aux meilleurs endroits!

La directrice de Saint-Laurent,

Me Isabelle Bastien, LL.M.

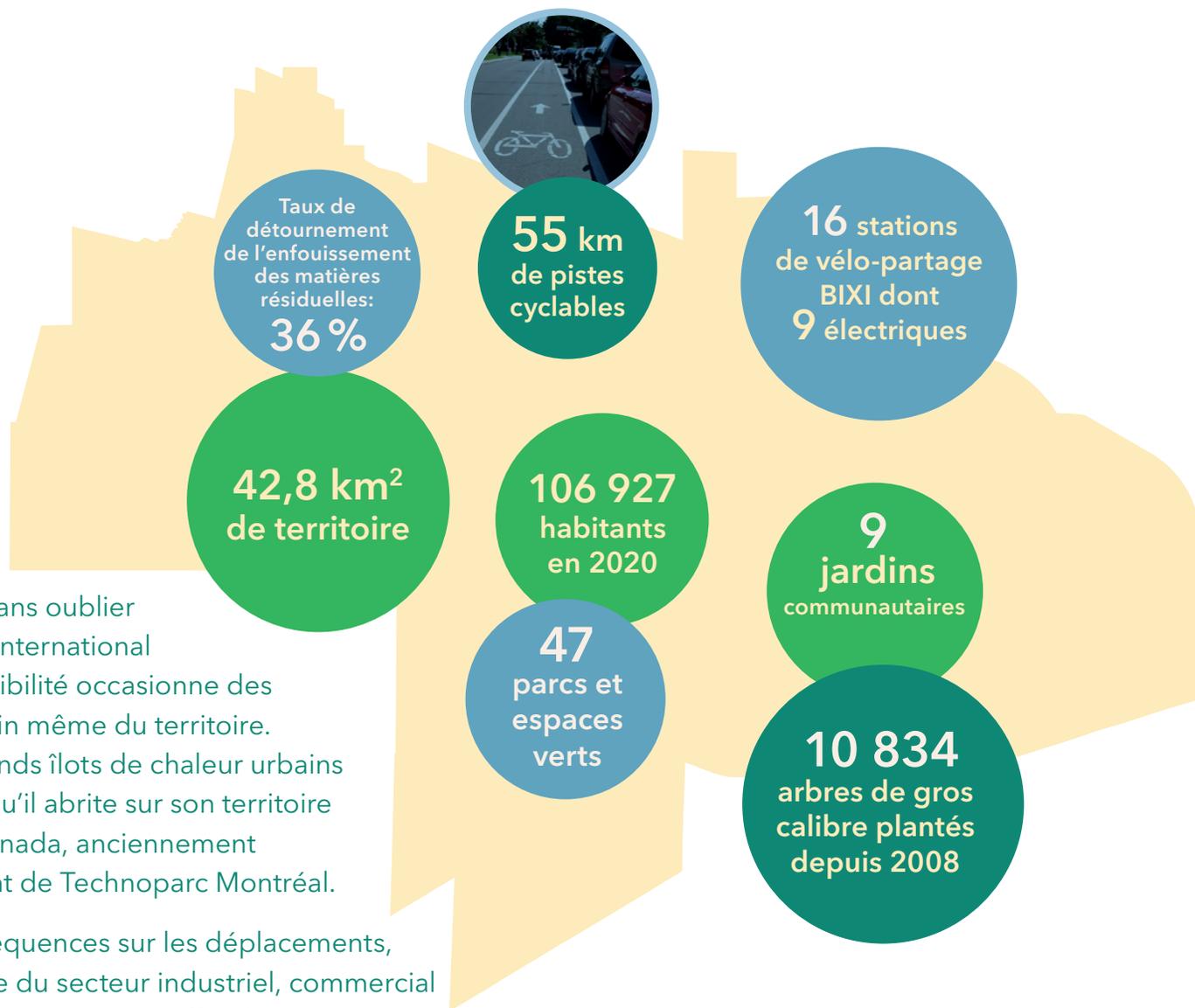


MISE EN CONTEXTE

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DE SAINT-LAURENT

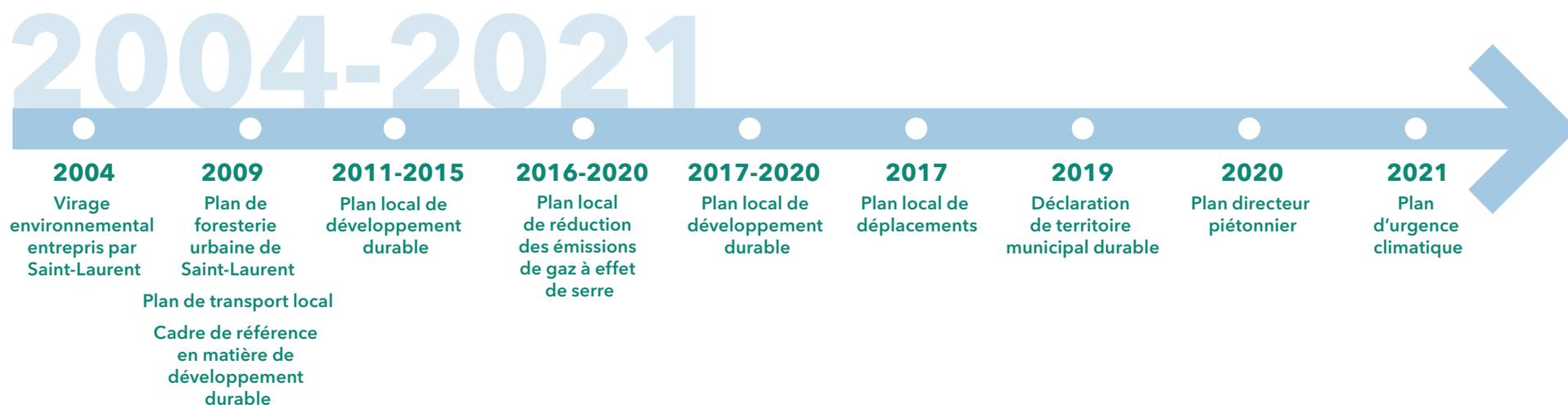
Situé au cœur de l'île de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent bénéficie d'une position géographique enviable et d'une grande accessibilité au réseau autoroutier et aux transports collectifs, avec le train de banlieue, deux stations de métro, de nombreuses lignes d'autobus et l'ouverture prochaine de cinq stations du futur Réseau express métropolitain (REM), sans oublier une proximité avantageuse avec l'aéroport international Montréal-Trudeau. Cependant, cette accessibilité occasionne des déplacements nombreux de transit et au sein même du territoire. De plus, Saint-Laurent présente les plus grands îlots de chaleur urbains de la Ville de Montréal, entre autres parce qu'il abrite sur son territoire le plus important parc technologique au Canada, anciennement connu sous le nom de Campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal.

Sa grande vivacité économique a des conséquences sur les déplacements, mais aussi sur la consommation énergétique du secteur industriel, commercial et institutionnel. En conséquence, les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ce secteur représentent une part importante des émissions collectives et leur réduction un autre défi pour la communauté laurentienne.



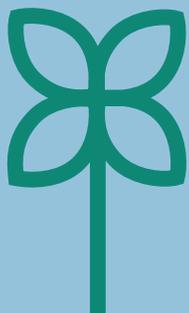
HISTORIQUE DES INTERVENTIONS DE SAINT-LAURENT

Consciente de l'importance d'agir pour la préservation de l'environnement depuis près de 20 ans, l'administration laurentienne veille à demeurer à l'avant-garde en élaborant des politiques, des projets et des plans d'action toujours plus novateurs et ambitieux visant non seulement à assurer le développement durable de sa communauté mais aussi à ralentir les effets néfastes des changements climatiques. De plus, elle s'est assurée par ses actions de mobiliser l'ensemble de ses résidents de même que ses employés et la communauté d'affaires autour de ses objectifs.



Aussi, en 2013, Saint-Laurent est devenu la première instance municipale au Québec à recevoir la certification internationale ISO 14001 pour son Système de gestion environnementale en plus de joindre les « partenaires dans la protection du climat » de la Fédération canadienne des municipalités. En 2019, au même moment que l'adoption de sa nouvelle Politique de développement durable, Saint-Laurent se déclarait un « territoire municipal durable ».

Avec ces plans, l'arrondissement souhaitait réaliser des projets mobilisateurs pour la population, le personnel, les partenaires et la communauté d'affaires afin de poursuivre ses objectifs ambitieux pour l'amélioration de leur qualité de vie et de leur santé et la protection de l'environnement.



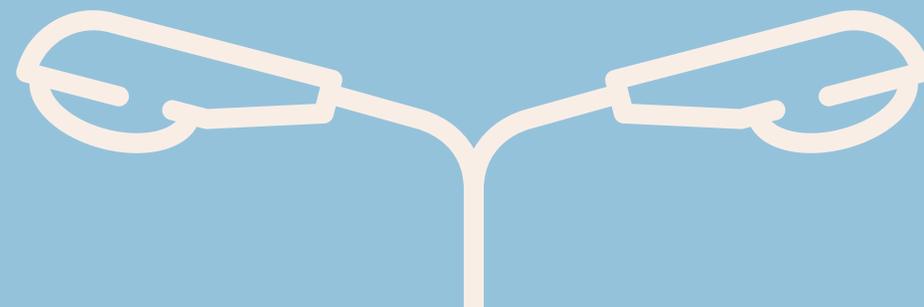
RÉALISATIONS

Les exemples suivants ont été retenus afin de témoigner des résultats des divers projets, politiques et plans d'action adoptés précédemment par l'administration laurentienne.



Biodiversité et protection des milieux naturels

- Élaboration du plan directeur du Corridor de biodiversité de Saint-Laurent.
- Protection à perpétuité du boisé du parc Marcel-Laurin par son inscription au Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal en 2010.
- Modification réglementaire pour permettre la végétation herbacée sur des terrains résidentiels et vacants afin de favoriser la biodiversité.
- Certifications « Ville amie des monarches » et « Ville amie des abeilles ».
- Célébration annuelle de la Journée de la biodiversité décrétée par les Nations unies.
- Milliers d'arbres plantés sur le domaine public.
- Agriculture urbaine : trois nouveaux jardins communautaires accessibles, un marché public au parc Beaudet et quatre serres agricoles.



Gaz à effet de serre (GES)

- Élimination du mazout comme source d'énergie dans tous les bâtiments municipaux.
- Conversion des lampadaires au DEL.
- Projet d'économie d'énergie à l'aréna Raymond-Bourque par la récupération de chaleur afin de réduire la consommation de gaz naturel.
- Achat de véhicules électriques et installation de coupe-moteur sur les véhicules à combustion.
- Participation au programme Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités.



Gestion de l'eau de pluie

- Vente de barils de récupération d'eau de pluie à prix modique.
- Sensibilisation au débranchement des gouttières.



Mesures d'urgence et adaptation aux conditions climatiques

- Diffusion du Guide du citoyen en situation d'urgence.
- Déploiement de diverses mesures lors des vagues de chaleur extrêmes.
- Nouveaux toits verts dans six bâtiments municipaux.
- Organisation du Rendez-vous de l'écocitoyen en 2019.

Transport actif et collectif

- Aménagement de stationnements pour voitures électriques et Communauto.
- Création de 55 km de pistes et de voies cyclables.
- Installation de nombreuses bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques depuis 2017.

Gestion des matières résiduelles

- Collecte des matières organiques dans les immeubles de 8 logements et moins et certaines industries, commerces et institutions (ICI).
- Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles par la Patrouille des matières organiques.
- Collecte à trois voies dans les édifices municipaux.
- Camp zéro déchet dans les camps de jour.
- Programme de subventions pour l'achat ou la location de couches lavables.



L'URGENCE D'AGIR

Depuis des décennies, des rapports scientifiques d'organismes nationaux et internationaux reconnus sonnent l'alarme quant aux menaces que représentent les changements climatiques, dont la hausse moyenne des températures, les sécheresses, les chaleurs extrêmes, les pluies diluviennes, les inondations ainsi que les tempêtes destructrices. Ces derniers auront des conséquences de plus en plus importantes sur l'environnement et l'économie ainsi que sur la santé et la sécurité des populations si des actions ne sont pas mises en place rapidement. Les données recueillies et les constats en matière de changements climatiques au cours des dernières années le confirment : il y a urgence d'agir ici et maintenant. Afin de réduire au maximum l'impact des changements climatiques, il faut diminuer les émissions de GES et réaliser la transition écologique, tout en augmentant la résilience des villes par la compensation des émissions de GES et la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

Grâce aux nouvelles connaissances et technologies qui permettent de mieux comprendre les impacts environnementaux des opérations humaines, il est clair que, parmi les joueurs concernés, les organisations municipales ont un rôle majeur à jouer. Ces dernières peuvent ainsi remplir ce rôle sur différents plans, par exemple du côté de la réglementation, mais également en agissant à titre d'exemples pour les autres parties concernées.

À cet égard, la diversité et le nombre de milieux naturels, de parcs et d'espaces verts ainsi que la canopée importante sur le territoire constituent des atouts de taille dans l'adaptation aux changements climatiques. En effet, ceux-ci contribuent, entre autres, à réduire les îlots de chaleur urbains, à absorber les pluies abondantes et à capter du CO₂ responsable, en partie, de l'effet de serre et des changements climatiques. Le territoire de Saint-Laurent et ses caractéristiques

démographiques, sociales et économiques doivent donc être pris en compte dans la lutte aux changements climatiques.

Dans cette optique et afin d'illustrer l'urgence de la situation et les liens entre les actions de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques sur son territoire, Saint-Laurent s'est doté du Plan d'urgence climatique 2021-2030. Ce plan local a comme objectifs, dans un horizon de 10 ans, de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire autant du côté des activités de l'arrondissement que de celles de la collectivité, et d'augmenter la résilience de son territoire face aux changements climatiques en favorisant et en protégeant sa biodiversité, par exemple.

Sources : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Ouranos.

DÉMARCHE

UN PLAN CONCERTÉ

Les étapes de recherche et d'analyse dans l'élaboration de ce plan représentent le fruit d'une démarche de concertation menée auprès des parties prenantes internes et externes de l'arrondissement. Ainsi, l'expertise de diverses unités administratives de Saint-Laurent a été mise à profit dans la collecte de données. De plus, des rencontres ont eu lieu entre l'équipe de rédaction et des partenaires externes dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du développement social. Ce processus a permis de dégager des actions adaptées à la réalité de Saint-Laurent tout en s'inspirant des plans environnementaux de la Ville de Montréal.

Ainsi, le Plan d'urgence climatique de Saint-Laurent s'allie aux plans montréalais suivants adoptés en 2020 et 2021, tant sur le plan des orientations et des objectifs que des cibles communes à atteindre :

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025
- Plan climat 2020-2030
- Plan stratégique Montréal 2030
- Plan nature et sports 2030

Du côté de l'arrondissement, l'ensemble du Plan d'urgence climatique s'est aligné également avec le Plan stratégique de Saint-Laurent 2022-2025.

La démarche d'élaboration du Plan d'urgence climatique représente le fruit des nombreux engagements et travaux de l'administration laurentienne dans les dernières années et la continuité des nombreux plans environnementaux mentionnés précédemment.

Dans le cadre d'un financement obtenu en 2019 de la Fédération canadienne des municipalités en lien avec le programme Municipalités pour l'innovation climatique, Saint-Laurent a pu mettre en branle un projet de budget carbone. Celui-ci visait l'analyse de l'ensemble des activités administratives et opérationnelles de l'arrondissement afin d'intégrer des actions de réduction des émissions de GES propres à chacune de ces activités. Ces travaux ont contribué à la réalisation des objectifs du Plan d'urgence climatique touchant la réduction des émissions de GES.

ÉVALUATION

Le Plan d'urgence climatique 2021-2030 représente le résultat de plusieurs mois de recherche et de consultation auprès des parties prenantes de l'arrondissement.

Cet outil vise à mieux orienter les initiatives mises de l'avant par les équipes municipales pour qu'elles soient en concordance avec les principaux objectifs durables de l'arrondissement.

Élaboré avec un échéancier de dix ans, ce plan fera l'objet d'une évaluation annuelle afin qu'il demeure pertinent et cohérent avec le contexte et les besoins de la communauté.

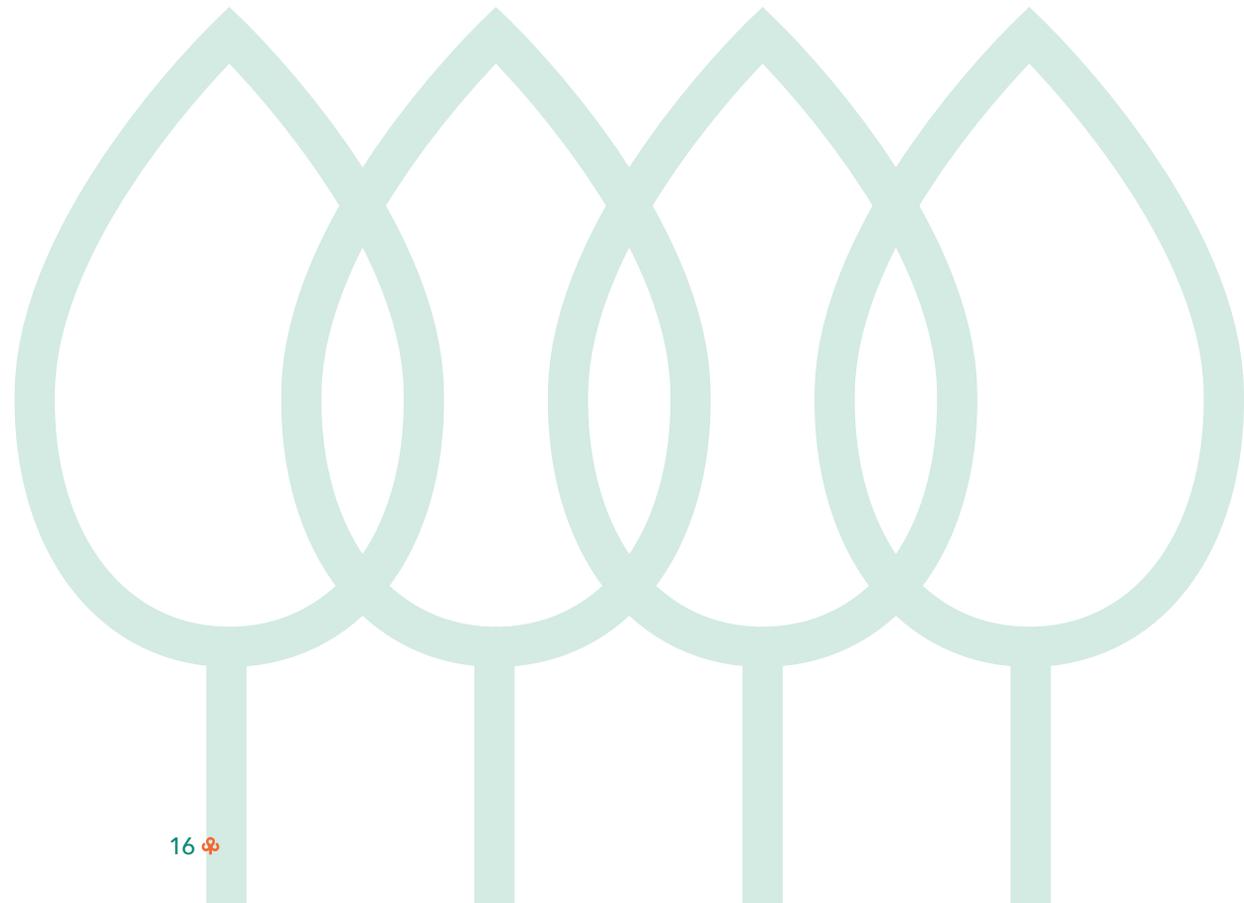


OBJECTIFS ET SECTEURS D'INTERVENTION

Le Plan d'urgence climatique de Saint-Laurent s'articule autour de trois principaux objectifs misant sur la collaboration des résidents et des résidentes, de même que de la communauté d'affaires et des partenaires du milieu. Ces objectifs touchent différents secteurs d'intervention, s'accompagnant ici d'exemples des mesures qui seront mises en œuvre.

**CIBLE DE
RÉDUCTION DES
GAZ À EFFET DE
SERRE COLLECTIFS
ET CORPORATIFS
POUR 2030**
55%

L'arrondissement a choisi de viser une cible de réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité et des activités municipales en accord avec l'engagement de la Ville de Montréal pris lors du Sommet Action Climat organisé par le Secrétaire général des Nations unies en 2019.



Les deux premiers objectifs du Plan d'urgence climatique visent la réduction des émissions de GES à la fois corporatives et collectives. Pour ces deux secteurs, une cible commune de réduction des émissions de 55 % a été fixée pour l'année 2030. Inscrite dans le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal, cette cible comprend des ajustements pour tenir compte de l'augmentation des émissions de GES mesurée au moyen d'inventaires réalisés entre 2002, année de référence, et 2017.

L'établissement des inventaires d'émissions de réduction des GES représente une démarche qui répond aux buts suivants :

- Connaître la quantité d'émissions de GES pour les secteurs corporatif et collectif.
- Identifier les objectifs de réduction et évaluer leur atteinte.
- Identifier plus spécifiquement les actions à mettre en œuvre par secteur d'intervention pour réduire les émissions de GES.

Dans un souci d'arrimer efficacement ses interventions, Saint-Laurent a inscrit l'adoption de son présent Plan d'urgence climatique à l'action 1.1 de son Plan stratégique 2022-2025.



AXE 1

Faire de la protection de l'environnement un levier d'action prioritaire pour l'arrondissement.

ORIENTATION 1

Réduire les gaz à effet de serre et agir pour la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

ACTION 1.1

Adopter et mettre en œuvre le Plan d'urgence climatique 2021-2030.

OBJECTIF 1 | Réduire les émissions de gaz à effet de serre corporatives

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) corporatives proviennent des opérations menées par l'arrondissement au quotidien et sur lesquelles celui-ci exerce un certain contrôle, par exemple les bâtiments et les installations municipales, le matériel roulant, l'enfouissement des matières résiduelles, l'éclairage de rue ainsi que les feux de circulation. Cet objectif vise à mettre en œuvre diverses tactiques pour réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre provenant de ces opérations.

SECTEURS D'INTERVENTION

SECTEUR 1 – INVENTAIRE ET MOBILISATION

- Favoriser la mobilisation et la gestion du changement au sein de l'arrondissement.
- Mettre en œuvre le Plan d'urgence climatique.
- Réaliser l'inventaire des émissions corporatives de GES et l'analyser par rapport aux inventaires précédents.
- Mettre en œuvre un plan de communication et de mobilisation sur l'urgence climatique.

SECTEUR 2 – MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENTS

- Augmenter la flotte de véhicules électriques et hybrides.
- Réduire et optimiser l'utilisation des véhicules et équipements à essence.
- Améliorer la conduite et l'entretien écoresponsable des véhicules.
- Réduire les émissions fugitives de réfrigérants.
- Inciter les sous-traitants à réduire leurs émissions de GES.

OBJECTIF 1 | Réduire les émissions de gaz à effet de serre corporatives

SECTEURS D'INTERVENTION

SECTEUR 3 – BÂTIMENTS ET ÉCLAIRAGE DE RUE

- Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux.
- Poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments municipaux et de remplacement de l'éclairage de rue.
- Poursuivre les travaux d'entretien et de remplacement des équipements électromécaniques.
- Réduire la consommation énergétique par la mobilisation des employés.
- Réduire les émissions fugitives de réfrigérants.
- Obtenir des certifications à des normes environnementales.

SECTEUR 4 – MATIÈRES RÉSIDUELLES ET APPROVISIONNEMENT

- Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les bâtiments, chantiers et espaces publics municipaux.
- Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement et de consommation écoresponsables.
- Étendre progressivement l'écoresponsabilité aux événements et aux activités offerts à la population par l'arrondissement.

OBJECTIF 2 | Inciter la communauté à réduire les émissions de gaz à effet de serre collectives

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité regroupent celles générées sur le territoire de la municipalité et reliées à la consommation d'énergie des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel, à la gestion des matières résiduelles, soit l'enfouissement et le compostage et au transport de la collectivité. Cet objectif présente des actions permettant à tous les acteurs de la communauté, les citoyens comme les entreprises, de prendre part à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en place de diverses mesures ou la participation à des programmes.

SECTEURS D'INTERVENTION

SECTEUR 1 – INVENTAIRE ET MOBILISATION

- Réaliser l'inventaire des émissions de GES.
- Évaluer les réductions potentielles des émissions de GES du Plan d'urgence climatique et du Plan local de déplacements.
- Mettre en œuvre un plan de communication et de mobilisation sur l'urgence climatique.
- Créer un guide pour les citoyens et les ICI pour les aider à réduire leurs émissions de GES.
- Constituer un groupe d'ambassadeurs pour favoriser la gestion du changement dans la communauté laurentienne.

SECTEUR 2 – TRANSPORT

- Poursuivre la réalisation des projets du Plan local de déplacements.
- Mettre en œuvre des actions afin d'inciter les citoyens et les ICI à réduire leurs déplacements avec des véhicules à essence.
- Favoriser l'électrification des transports.

SECTEUR 3 – RÉSIDENTIEL

- Réaliser une analyse détaillée de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel.
- Effectuer une analyse des règlements municipaux afin d'identifier de nouvelles pistes de réduction des émissions de GES dans les bâtiments existants et les nouvelles constructions.
- Offrir aux citoyens des programmes écologiques d'économie domestique.

SECTEUR 4 – INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (ICI)

- Réaliser une analyse détaillée de la consommation énergétique dans les ICI.
- Effectuer une analyse des règlements municipaux afin d'identifier de nouvelles pistes de réduction des émissions de GES dans les bâtiments existants et les nouvelles constructions.
- Offrir des programmes de réduction de la consommation énergétique aux ICI.

SECTEUR 5 – MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Analyser les matières résiduelles générées sur le territoire de l'arrondissement.
- Réduire les matières résiduelles générées sur le territoire de l'arrondissement.
- Poursuivre l'implantation de la collecte des matières recyclables et organiques.
- Mobiliser les citoyens, organismes et ICI à la réduction de la production de matières résiduelles.

SECTEUR 6 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Ajuster la réglementation pour favoriser la construction et la rénovation durables des bâtiments.
- Créer des zones à faibles émissions.

OBJECTIF 3 | Protéger la biodiversité et assurer une adaptation aux changements climatiques

Cet objectif du Plan d'urgence climatique définit les actions que Saint-Laurent réalisera dans les 10 prochaines années afin d'augmenter sa résilience face aux conditions climatiques, lesquelles sont de plus en plus changeantes, voire extrêmes. L'arrondissement mise sur l'augmentation des milieux naturels protégés, le verdissement, la diminution de sa vulnérabilité face aux aléas climatiques et la diminution des îlots de chaleur afin d'augmenter sa résilience. Ainsi, il s'engage à poursuivre ses efforts de verdissement et de protection de la biodiversité en réalisant des aménagements durables qui respectent l'environnement, tant pour les projets de quartier que ceux de grande envergure, de même qu'à sensibiliser et à mobiliser sa population à ces enjeux.

Afin d'évaluer les impacts des actions prises par Saint-Laurent en termes d'adaptation aux changements climatiques et de protection de la biodiversité urbaine, une étude sera menée pour réaliser l'inventaire des compensations des émissions de gaz à effet de serre dans laquelle les services écosystémiques rendus, soit les fonctions des écosystèmes dont bénéficient les humains, seront également identifiés. Cette nouvelle pratique permettra de mesurer de façon ponctuelle la situation de l'arrondissement à diverses étapes de réalisations des mesures.



SECTEURS D'INTERVENTION

SECTEUR 1 – MILIEUX NATURELS, PARCS ET ESPACES VERTS

- Aménager, verdir et entretenir des parcs et espaces verts.
- Protéger et restaurer les milieux naturels sur les domaines public et privé.
- Mobiliser les citoyens autour de la protection et de l'augmentation de la biodiversité.
- Poursuivre l'amélioration des pratiques en lien avec la gestion des milieux naturels, ainsi que des parcs et espaces verts.

SECTEUR 2 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action du Corridor de biodiversité de Saint-Laurent.
- Intégrer la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire.
- Réaliser une gestion saine et durable de l'eau.

SECTEUR 3 – MESURES D'URGENCE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Planifier et préparer la réponse aux changements climatiques et aux événements climatiques extrêmes.
- Favoriser la résilience de la communauté laurentienne face aux événements climatiques extrêmes.

Définitions

Adaptation

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent à ces derniers afin d'en limiter les conséquences négatives, et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Ville de Montréal, 2017, Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Aléa climatique

Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes de vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Chaque aléa est, entre autres, caractérisé en un point donné, par une probabilité d'occurrence et une intensité données.

Ville de Montréal, 2020, Plan climat 2030

Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel et essentiel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Sans lui, la température moyenne de la planète serait de -18 °C au lieu de 15 °C. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO₂) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique (humaine) amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat de la planète. À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements

climatiques : le CO₂, le CH₄ et le N₂O. D'autres gaz, qui n'existaient pas naturellement avant l'ère industrielle, tels que l'hexafluorure de soufre (SF₆), les perfluorocarbures (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC), sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère et accentuent le phénomène du réchauffement planétaire.

Ville de Montréal, 2016, Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - collectivité montréalaise

ICI

Acronyme désignant le secteur des industries, commerces et institutions.

Îlot de chaleur

Zone intra-urbaine dont la température de l'air ou de surface est plus élevée que dans les autres zones du même milieu urbain (ex. : une aire de stationnement asphaltée). Cette différence de température peut atteindre plus de 10 °C. Les îlots de chaleur sont influencés par divers facteurs, dont la couverture végétale, l'imperméabilité des matériaux ainsi que les propriétés thermiques des matériaux.

Ville de Montréal, Plan climat 2030

Résilience

Capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques (écologiques, sociaux, économiques, etc.), et de chocs aigus (météorologiques, géophysiques, hydrologiques, sanitaires, etc.) qu'ils subissent.

Ville de Montréal, 2018, Stratégie montréalaise pour une ville résiliente

Transition écologique

La transition écologique propose un nouveau modèle économique et social qui respecte les limites des écosystèmes et réduit les émissions de GES. Pour la Ville de Montréal, la transition écologique passe d'abord par l'adaptation aux changements climatiques et la transformation radicale de notre façon de produire et de consommer des biens ainsi que de l'énergie, la protection de la biodiversité et le renforcement de la résilience de nos écosystèmes, et de notre communauté. Le tout doit être fait en s'assurant qu'aucun Montréalais et aucune Montréalaise ne soit laissé pour compte.

Ville de Montréal, 2020, Plan climat 2030

Vulnérabilité

Mesure dans laquelle un système est sensible ou incapable de faire face aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité varie en fonction de la nature, de l'ampleur, du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation.

Ville de Montréal, 2017, Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020



☎ 311



/ArrSaintLaurent

montreal.ca/saint-laurent